



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Code AGDREF 1000 ou 1001

4

Renouvellement RETRAITE et CONJOINT DE RETRAITE

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel).

- Carte de séjour « retraité » ou « conjoint de retraité » arrivant à expiration
- Indications relatives à l'état civil :
 - Passeport (pages relative à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visa) à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc)
- Justificatif de l'adresse temporaire en France datant de moins de 6 mois :
 - Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour
- Justificatif de la résidence habituelle hors de France (quittance loyer, gaz, électricité, ... ou certificat de résidence habituelle établie par les autorités du pays d'origine)
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) (pas de copie)
- Si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat dont la loi autorise la polygamie, une déclaration sur l'honneur selon laquelle il ne vit pas en France en état de polygamie (au verso)

RETRAITE

- Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun des séjours effectués en France sous le couvert de la carte de séjour « retraité » n'a pas excédé une année

CONJOINT DE RETRAITE

- Justificatif du statut de « retraité » du conjoint : copie de la carte de séjour « retraité » ou du certificat de résidence algérien « retraité » du conjoint
- Livret de famille ou acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande
- Attestation sur l'honneur selon laquelle chacun des séjours effectués en France sous le couvert de la carte de séjour « retraité » n'a pas excédé une année

12 bis rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

www.haute-savoie.gouv.fr

Mise à jour : Avril 2020

DECLARATION DE NON POLYGAMIE

Je soussigné (e),

Né (e) le, de nationalité

déclare sur l'honneur en présence du représentant du Préfet ne pas vivre en France en état de polygamie.

Fait à, le

Signature

LISTE DES ETATS ADMETTANT LES UNIONS POLYGAMES

- Afghanistan	- Egypte	- Libye	- Sierra Leone
- Algérie	- Emirats Arabes Unis	- Malaisie	- Somalie
- Bahrein	- Gabon	- Mali	- Soudan
- Bangladesh	- Gambie	- Maroc	- Syrie
- Bénin	- Inde	- Mauritanie	- Tanzanie
- Birmanie	- Indonésie	- Niger	- Tchad
- Burkina Faso	- Irak	- Nigeria	- Tunisie (avant le 01/01/1957)
- Cameroun	- Iran	- Oman	- Togo
- République Centrafricaine	- Jordanie	- Ouganda	- Yémen
- Comores	- Koweït	- Pakistan	- Zaïre (RDC)
- Congo	- Liban	- Qatar	- Zambie
- Djibouti	- Liberia	- Sénégal	

Article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment, notamment en fournissant une déclaration mensongère, par une administration publique, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende ».